

Niveau :	<b>GRADE DE MASTER</b>					<b>Année 2017-18</b>
Domaine :	<b>DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES</b>					
Mention :						
Parcours :	<b>OFFICINE</b>					
	h	h	h	h	<b>Stage hospitalier 12 mois à mi-temps</b>	<b>380h dont 80h d'enseignements intégrés au stage + 10h C2I</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

### Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
<b>Evelyne KOHLI</b> Professeur 03/80/39/32/31 <a href="mailto:evelyne;kohli@u-bourgogne.fr">evelyne;kohli@u-bourgogne.fr</a>	Julia GATT  ☎ 03.80.39.33.36 <a href="mailto:julia.gatt@u-bourgogne.fr">julia.gatt@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : <b>UFR des SCIENCES de SANTE - PHARMACIE</b>	

---

## Objectifs de la formation et débouchés

---

### Objectifs : Le parcours proposé permet à l'étudiant :

- d'acquérir un ensemble de connaissances et de compétences pour devenir un praticien de santé participant à la prise en charge globale pharmaceutique du patient. Il doit à ce titre:
  - assurer des activités concourant à la réalisation d'objectifs de santé publique et de sécurité sanitaire ;
  - apporter son expertise dans le domaine du médicament et des autres produits de santé assurant leur usage rationnel;
  - assurer des entretiens pharmaceutiques et participer activement à l'éducation thérapeutique des patients ;
  - contribuer aux soins de premier recours notamment dans les actions de dispensation et administration des médicaments, prévention, dépistage, promotion, conseils afférents au traitement et suivi pharmaceutique des patients ;
  - contribuer à l'orientation du patient dans le système de l'organisation et de la coordination des soins ;
  - collaborer à son éducation pour la santé;
  - coopérer avec les autres professionnels de santé afin d'optimiser les différentes compétences dans un souci d'efficacité pharmaco-thérapeutique et pour le bien-être des patients;
  - assurer et garantir la mise à disposition des médicaments et autres produits de santé dans un circuit sécurisé et dans une structure adaptée;
  - contribuer activement au recueil des informations par les centres de pharmacovigilance.

La formation à l'acquisition de ces compétences s'inscrit globalement dans une approche rationnelle de l'exercice professionnel de pharmacien, praticien de santé de proximité.

**Débouchés du diplôme** (métiers ou poursuite d'études) :Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2<sup>ème</sup> cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

**Compétences acquises à l'issue de la formation** : Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

### Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit :

1<sup>ère</sup> année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : sans objet

## Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Préparation aux fonctions hospitalières	14				Obligatoire	CT écrit 1h	CT écrit 1h			
	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage			
	<b>Pharmacie clinique</b> Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés		34.5				CC + CT (oral)	CC conservé + CT (oral)	3	1	4
	<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>34,5</b>			<b>15</b>					<b>4</b>

*L'étudiant doit obtenir au moins 8/20 à l'épreuve orale de Pharmacie clinique pour que cet EC soit compensable*

Compositions des jurys (mémoire et oral pharmacie clinique) : 2 membres (universitaire(s) – praticien hospitalier)

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Démarche et décision de l'acte pharmaceutique	10	25		35	3,5	CT (écrit 1,5h)	CT (écrit 1,5h)			3
	Soins de premiers recours	10	25		35	3,5	CC+ CT (oral+ écrit 1,5h)	CC conservé + CT (oral+ écrit 1,5h)	2	1	3
	Suivi pharmaceutique	5	10	10	25	2.5	CT (écrit + dossier à rendre)	CT (écrit + dossier à rendre)			2 (1/1)
<b>TOTAL UE</b>		<b>25</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>95</b>	<b>9,5</b>					<b>6</b>

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Initiation à la reconnaissance de Macromycètes toxiques			15	15	1.5	CT (écrit 1h) CC	CT (écrit 1h) CC conservé	0.5	1.5	2
	Anglais		10		10	1	Oral + CC	Oral CC conservé		1	1
<b>TOTAL UE</b>			<b>10</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>2,5</b>					<b>3</b>

**UE LIBREMENT CHOISIES**

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Préparations magistrales et hospitalières O. Chambin	Préparations magistrales et hospitalières	7	3	20	30	3	CC + CT (oral)	CC conservé + CT(oral)			3
<b>TOTAL UE</b>		<b>7</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>3</b>					<b>3</b>

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Nouvelles Technologies	9	21		30	3	CC (projet)	CC (projet)		3	3
<b>TOTAL UE</b>		<b>9</b>	<b>21</b>		<b>30</b>	<b>3</b>					<b>3</b>

<b>TOTAL S1</b>						<b>30</b>					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

**SEMESTRE 2**

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage			
	Pharmacie clinique Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés		31,5				CC + Oral	CC conservé + Oral	3	1	4
	Mémoire						Rapport écrit Oral	Rapport écrit Oral	1	1	2
	<b>TOTAL</b>		<b>31,5</b>		<b>31,5</b>	<b>15</b>					<b>6</b>

**L'étudiant doit obtenir au moins 8/20 à l'épreuve orale de Pharmacie clinique pour que cet EC soit compensable**

Compositions des jurys (mémoire et oral pharmacie clinique) : 2 membres (universitaire(s) – praticien hospitalier)

UE	discipline	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	<b>Activités spécialisées 2</b> Homéo/aroma, Dermo- cosmétologie Nutrition	6 8 10	4 2 5		35	3,5	CT (écrit 2h)	CT (écrit 2h)	2		2
	ETP		20		20	2	CT écrit 1h	CT écrit 1 h	2		2
	Projet interprofessionnel (partie pratique)		10		10	1	CC	Oral		1	1
	Anglais*		10		10	1	Oral + CC	Oral + CC conservé			1
	Management officinal	22	23		45	4,5	CC	CC			3
	C2I Informatique niveau 2		10		10	<i>obligatoire</i>	écrit 2 h	écrit 2h	1		1
<b>TOTAL UE</b>		<b>46</b>	<b>84</b>		<b>130</b>	<b>12</b>					<b>6</b>

**UE LIBREMENT CHOISIES**

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evaluation des pratiques professionnelles pharmaceutiques et recherche clinique ambulatoire <b>Y. Michiels</b>		20	10	30	3	CC CT (écrit 1h)	CC conservé+ CT (écrit 1h)	2	1	3
<b>TOTAL UE</b>		<b>20</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>3</b>					<b>3</b>

UE	discipline	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CC	total coef
GEFPO (Groupement d'étudiants futurs praticiens officinaux) : management et gestion  <b>L. Morvan</b>			13	17	30	3	CC	Projet à rendre	3	3
<b>TOTAL UE</b>			<b>13</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>3</b>			<b>3</b>	<b>3</b>

TOTAL S2					30				
----------	--	--	--	--	----	--	--	--	--

Pour être admis à s'inscrire en 6<sup>ème</sup> année, l'étudiant doit valider (note au moins égale à 10/20), la 5<sup>ème</sup> année Hospitalo-Universitaire (A.H.U.), c'est-à-dire :

#### Semestre 1 :

- l'UE Formation hospitalière 1. Chaque stage doit être validé séparément; en cas d'échec le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.
- l'UE Officine 2A : **l'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10/20$  à chaque EC « cœur de métier » :**  
*Démarche et décision de l'acte pharmaceutique, Soins de premier recours et Suivi pharmaceutique.*
- l'UE Officine 2B : la compensation est autorisée entre les EC si la note obtenue est  $\geq 8$  sur 20
- 1 UE librement choisie

#### Semestre 2 :

- l'UE Formation hospitalière 2. Chaque stage doit être validé séparément; en cas d'échec le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.
- l'UE obligatoire Officine 2C : La compensation est autorisée entre les EC si la note obtenue est  $\geq 8$  sur 20
- 1 UE librement choisie

#### ETP :

L'attestation de formation ETP ne sera pas délivrée en cas d'absence justifiée > 2 séances sur les 40h soit 3h-4h.

Les ECTS peuvent selon le cas être validés (moyenne  $\geq 10/20$ ).

Règles d'absences aux TP : Les absences aux TP peuvent être tolérées si elles sont justifiées et si l'étudiant a été présent à 50% des TP au minimum. De plus les absences sont plafonnées à deux TP au maximum.

#### **Attestation d'aptitude à la vaccination**

Suite aux dispositions du PFLSS 2017 autorisant les pharmaciens d'officine à administrer le vaccin contre la grippe à titre expérimental, l'étudiant suivra une formation spécifique conforme au programme national conduisant à une attestation d'aptitude à la vaccination anti-grippale. Cette formation comprend un enseignement théorique (6h) ainsi qu'une formation pratique organisée dans le cadre du stage hospitalier.